

L'aide scolaire

**Chers parents,
Chers tuteurs,**

Votre enfant a un handicap auditif et fréquente une école classique. Des problèmes variés peuvent survenir à l'école à cause de ce handicap.

Nous offrons du conseil ...

... tout autour vos questions concernant le handicap auditif et les aides techniques:

Vous pouvez vous adresser à nous avec vos questions concernant la fréquentation scolaire avec un handicap auditif. C'est une offre qui s'adresse aux professeur.e.s de votre enfant également. On explique comment on peut aider des enfants sourds ou malentendants. On répond aux questions concernant les aides techniques. En cas de besoin, on peut visiter l'école de votre enfant.

... concernant les possibilités de compenser les désavantages:

Un handicap auditif est souvent suivi par des désavantages à l'école. Pour compenser les désavantages, on peut profiter du «Nachteilsausgleich» (compensation des désavantages). Le «Nachteilsausgleich» offre de l'aide variée. Par exemple, un enfant sourd ou malentendant pourrait profiter du temps supplémentaire pendant un examen. Un «Nachteilsausgleich» revient à tous les élèves qui ont un handicap auditif. Le ou la professeur.e principal.e convient de la compensation des désavantages avec un.e enseignant.e spécialisé.e pour les sourds et malentendants.

... concernant un soutien régulier de votre enfant:

Un seul rendez-vous ne suffit pas souvent. Dans ce cas, il existe la possibilité de déterminer le besoin d'un soutien spécialisé pour les sourds et malentendants. Le terme officiel en Rhénanie du Nord-Westphalie est : «**Sonderpädagogischer Unterstützungsbedarf im Förderschwerpunkt Hören und Kommunikation.**»

La détermination du besoin d'un soutien spécialisé permet une visite hebdomadaire pendant des cours de votre enfant aux enseignant.e.s spécialisé.e.s de notre école. On appelle ce projet : «Gemeinsames Lernen» (apprendre ensemble). Ainsi, plusieurs rendez-vous et d'autres aides pourront avoir lieu. Les professeur.e.s. de votre enfant peuvent profiter de l'offre de conseil régulièrement.

Si le besoin d'un soutien spécialisé est déterminé, votre enfant pourrait fréquenter notre école. N'hésitez pas à nous le faire savoir si vous êtes intéressé à une introduction de notre école!

On constate le besoin d'un soutien spécialisé («sonderpädagogischer Unterstützungsbedarf im Förderschwerpunkt Hören und Kommunikation») par la procédure AO-SF («AO-SF-Verfahren»). Veuillez contacter l'école de votre enfant ou adressez-vous à notre bureau.

Est-ce que vous avez d'autres questions?

N'hésitez pas à nous contacter. On a hâte de vous rencontrer!

Mme Christiane Segbers

téléphone : 02151 – 65 60 80

e-mail : christiane.segbers@lvr.de

fax : 02151 – 65 60 81 19